



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_098-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-098 – 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE**INFORMATION SUR LA RÉPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PÉREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) AU TITRE DE L'ANNÉE 2016**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente, en charge des finances et de la fiscalité,

En application des dispositions des articles L.2336-1 à L.2336-7 du Code général des collectivités territoriales, il appartient à la Communauté d'agglomération du Libournais de se prononcer sur la répartition du FPIC avec ses communes membres.

Vu l'article 125 de la loi de finances pour 2011 posant les principes de fonctionnement du FPIC et fixant à 2012 la première année de répartition du FPIC,

Vu l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 introduisant le dispositif du FPIC,

Vu les articles 157, 162 et 166 de la loi de finances pour 2016,

Vu le courrier du Préfet de la région Aquitaine en date du 30 mai 2016 relatif à la répartition du FPIC entre La Cali et ses communes pour l'exercice 2016,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2016 soulignant le principe et le fonctionnement du FPIC,

Vu la notification d'attribution du FPIC 2016 d'un montant de 2 114 364 €,

Madame BERTHOME expose les modes de répartition du FPIC :

1- La répartition de droit commun

a- entre l'EPCI et ses communes membres : cette répartition est calculée en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). La part versée à La Cali est calculée en multipliant le montant du fonds attribué à l'ensemble intercommunal (2 114 364 €) par le CIF de La Cali (0,246) soit un montant de 519 915 €. La part revenant aux communes membres est égale à la différence entre le montant du fonds (2 114 364 €) et la part Cali (519 918 €) soit un montant de 1 594 449 €,

b- entre les communes membres en fonction du potentiel financier par habitant et des populations des communes.

2- La répartition dérogatoire n°1 par délibération de La Cali à la majorité des deux tiers des membres présents, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

a- entre La Cali et ses communes membres, librement, sans pouvoir avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % de la répartition calculée en régime de droit commun,

b- puis entre les communes membres : en fonction de leur population, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'EPCI et de l'insuffisance du potentiel fiscal ou financier par habitant de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur l'EPCI, ainsi qu'à titre complémentaire, d'autres critères de ressource ou de charges qui peuvent être choisis par le Conseil communautaire. Ces modalités ne peuvent avoir pour effet de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune membre par rapport à celle calculée en régime de droit commun,

3- La répartition dérogatoire n°2 dite libre, peut être acquise à partir de l'unanimité du conseil communautaire, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou, à défaut, d'une majorité des 2/3 des suffrages exprimés du conseil communautaire, prise dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, et approuvée par les conseils municipaux des communes membres. Les conseils municipaux disposent d'un délai de 2 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 6 juin 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 juin 2016,

Madame Anne BERTHOME donne lecture du tableau ci-après,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la décision prise par le Bureau communautaire de répartir au titre de l'année 2016 le FPIC selon la procédure de droit commun.

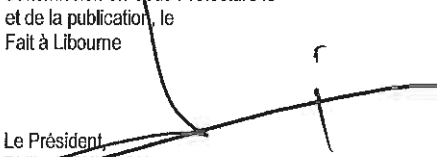
Imputation budgétaire : Chapitre 73 – article 7325 / Service gestionnaire et destinataire : DFIN0 – fonction 01

Communes	Reversement du au titre de l'année 2016
ABZAC	51 600 €
BAYAS	13 582 €
LES BILLAUX	26 787 €
BONZAC	22 550 €
CAMPS SUR L'ISLE	17 414 €
CHAMADELLE	23 719 €
COUTRAS	181 078 €
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	69 879 €
LE FIEU	18 952 €
GENISSAC	58 580 €
GOURS	12 861 €
GUITRES	48 255 €
LAGORCE	48 445 €
LALANDE DE POMEROL	14 688 €
LAPOUYADE	17 667 €
LIBOURNE	342 358 €
MARANSIN	35 823 €
MOULON	28 938 €
LES PEINTURES	47 271 €
POMEROL	12 104 €
PORCHERES	31 785 €
PUYNORMAND	9 990 €
SABLONS	40 767 €
ST ANTOINE SUR L'ISLE	18 202 €
ST CHRISTOPHE DE DOUBLE	19 573 €
ST CIERS D'ABZAC	49 069 €
ST DENIS DE PILE	135 200 €
ST MARTIN DE LAYE	20 569 €
ST MARTIN DU BOIS	29 912 €

ST MEDARD DE GUIZIERES	54 562 €
ST SAUVEUR DE PUYNORMAND	12 874 €
ST SEURIN SUR L'ISLE	46 283 €
SAVIGNAC SUR L'ISLE	15 698 €
TIZAC DE LAPOUYADE	17 414 €
TOTAL PART COMMUNES	1 594 449 €
PART CALI	519 915 €
TOTAL PART COMMUNES + PART CALI	2 114 364 €



Envoyé en préfecture le 28/06/2016
Reçu en préfecture le 28/06/2016
Affiché le 
ID : 033-200027068-20160620-2016_06_098-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne



Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016_06_098-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_099-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-099 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE
BUDGET PRINCIPAL 2016 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le

SLOV

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_099-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'état d'anomalies des contrôles comptables du compte de gestion 2015 dressé par le Receveur en date du 05/02/2016,

Madame Anne BERTHOME présente les différents points que traduit cette décision modificative.

Madame BERTHOME souligne que cette décision modificative comporte :

- 3 modifications neutres budgétairement et liées à des régularisations suite à l'édition d'un état d'anomalies du contrôle du compte de gestion 2015 du budget principal :

- prise en compte de subventions d'investissement de l'Etat et du Département des anciennes Communautés de Communes du Pays de Coutras et du Canton de Guîtres, n'ayant pas fait l'objet de reprises annuelle ;
- inscription des écritures comptables de reprise annuelle de subventions d'investissement de 2014 et 2015,
- réajustement de crédits lié à une mauvaise imputation budgétaire (chapitre 77) ;

- 2 modifications qui ont un impact sur le budget, suite à la notification définitive des montants de DGF et de FPIC 2016.

Vu l'avis de la commission finances en date du 6 juin 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants :

Section de fonctionnement					
Chapitre	Sens	Objet	Budget 2016	DM	Total budget 2016
022	Dépenses	Dépenses imprévues	269 540,32 €	-34 283,00 €	235 257,32 €
023	Dépenses	Virement à la section d'investissement	1 500 000,00 €	28 715,00 €	1 528 715,00 €
TOTAL des dépenses				-5 568,00 €	
73	Recettes	FPIC	18 315 081,00 €	-12 776,00 €	18 302 305,00 €
74	Recettes	DGF	11 276 159,00 €	-21 507,00 €	11 254 652,00 €
77	Recettes	Annulation de produits de cession	31 340,00 €	-3 100,00 €	31 340,00 €
77	Recettes	Produits exceptionnels		3 100,00 €	
042	Recettes	Reprise au compte de résultat subventions transférables	30 000,00 €	28 715,00 €	58 715,00 €
TOTAL des recettes				-5 568,00 €	
Section d'investissement					
.040	Dépenses	Reprise au compte de résultat subventions transférables	30 000,00 €	28 715,00 €	58 715,00 €
041	Dépenses	Régularisation de subventions d'équipement non transférables Etat/Département	0,00 €	435 631,68 €	435 631,68 €
TOTAL des dépenses				464 346,68 €	
.021	Recettes	Virement de la section de fonctionnement	1 500 000,00 €	28 715,00 €	1 528 715,00 €
.041	Recettes	Régularisation de subventions d'équipement non transférables Etat / Département	0,00 €	435 631,68,00 €	435 631,68 €
TOTAL des recettes				464 346,68 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, ..
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016_06_099-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_100-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-100 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente, en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales qui disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n°2016-04-057 du 7 avril 2016 révisant ou créant les opérations au titre des autorisations d'engagement et des autorisations de programme au budget annexe transport :

- Schéma directeur des transports,
- Logiciel de gestion des transports,
- Mise à niveau des poteaux d'arrêt,

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Dans le cadre de l'élaboration du document de programmation du SDA-Ad'AP et des travaux de mise en accessibilité d'ici fin 2022, il convient de créer en 2016 une nouvelle autorisation de programme relative au financement de ces travaux.

Vu l'avis de la commission finances en date du 6 juin 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de procéder à un ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2016 :

1-/ Autorisation de programme n°2016-4 / Mise à niveau des poteaux d'arrêt

Imputation budgétaire	Opération budget annexe transport	Montant de l'AP	Montant des CP		
			2016	2017	2018
Chapitre 21 Article 2157 TRANSO	Mise à niveau des poteaux d'arrêt	300 000 €	52 936 €	125 000 €	122 064 €

2-/ Autorisation de programme n°2016-5 / Travaux du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée

Imputation budgétaire	Opération budget annexe transport	Montant de l'AP	Montant des CP						
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 21 Article 2145 TRANSO	Travaux du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP).	1 374 744 €	122 064 €	324 372 €	243 144 €	248 304 €	157 560 €	136 260 €	143 040 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016_06_100-DE